AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (2)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Bladier, 20 novembre 1848

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bladier, 20 novembre 1848

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Bladier∏ est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)
Collation1 p. (251)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bladier, 20 novembre 1848, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26816

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN

(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>20 novembre 1848</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Bladier</u>
Lieu de destinationNoyon (Oise)

Description

RésuméSur l'affaire de contrefaçon Degon : Godin signale à Bladier que ce dernier n'a pas tenu compte de ses mises en garde contre les contrefaçons ; il l'informe qu'il a intenté une action contre les marchands de Péronne qui vendent des marchandises contrefaites ; il ajoute que les marchands de contrefaçons ne doivent pas espérer se retourner contre le contrefacteur.

Mots-clés

Contrefaçon, Distribution des produits, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)
Lieux citésPéronne (Somme)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomBladier GenreHomme Pays d'origineFrance ActivitéCommerce

BiographieCommerçant à Noyon (Oise) dans la première moitié du XIXe siècle, distributeur d'appareils de la manufacture Godin-Lemaire.

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 29/06/2022 Dernière modification le 26/04/2023

18/18 251 Me Poladie e Soyan Les oris officies que pe rous ai donnes pour 9 6 ma 20 vous mette en gave contre la contrepaison ent eté sans effet aupries de vous, disirant malque cela vous torrie toujours comme presence de mes intentions je viens vous dignatio que fai intente un pours à une action en dommages et interets aux Me de la ville de 6 iverme despoir des debitants de contrefaron est principalment fonde sur ce quils especent assert Toujours leur rewars contre le contaperture je tuns Jone a vous vie de vous professes austi cette meme maniere de voir quil pourre acretie que vous doigny hompi dans vote attent Monsieur simonet Me Perblantier downs en de remettant to aux pirtes que ye vous 20 ai expedies ye no donne avis que dans le disier de continuer les affaires avec dous que so accorderai remise de 3 frances sur chaceen des dux premiers poiles wite ii- dessus en consequence be dispose our so pour solde de la somme de for 115 en mon mandat a due agreer M. m s. chalice their affordure Fortice 35 for Phonnew de was remettre for a leapulation que je vous ou fait deserant a fre 249 denterale conformement a votre desir le dispose sur de montant des quatres poiles en mon mandat a vie de su I pe your news where all romes 2 5% 6 40 fedant ensemble for 134,00 ce dans le disir de faislite les affaires enters malgre le retare bein involontaire que et ensu a éprouse 1. pourrae descenais ne plus vous fiere allender